



## **LES OMISSIONS DE FAURE GNASSINGBÉ À L'ONU : RIEN SUR LA DYNAMIQUE DE LA PEUR DE LA GOUVERNANCE DU PEUPLE TOGOLAIS !**

**COMMUNIQUÉ DU 28 SEPTEMBRE 2021 ADRESSÉ AU PEUPLE TOGOLAIS**

**RESEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET  
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)**

Contact : [info@cvu-togo-diaspora.org](mailto:info@cvu-togo-diaspora.org) qui transmettra.

Lors de la 76<sup>e</sup> assemblée générale des Nations Unies à New-York et face à tous les membres des Nations Unies, Faure Gnassingbé, en sa qualité de Président du Togo, a oublié de mentionner dans son allocution qu'il était un Président illégalement et anticonstitutionnellement désigné. A ce titre, il n'engage que lui-même et ses affidés et non le Peuple togolais. En effet, il a usuré pour la quatrième fois consécutive, le pouvoir politique soit dans le sang, soit par la brutalité, soit par la contrevérité des urnes et soit enfin par un coup d'Etat constitutionnel fondé sur une cour constitutionnelle anticonstitutionnelle et illégale.

### **1. LA FRANCE, L'UNION AFRICAINE ET LA CEDEAO SOUTIENNENT LES COUPS D'ETAT CONSTITUTIONNELS**

Le paradoxe est qu'au Togo, la France s'est précipitée pour avaliser tous les coups d'Etat constitutionnels du père et du fils GNASSINGBÉ. Cela a permis aux chefs d'Etat membres de la CEDEAO (Communauté économique et de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et l'Union africaine dans le cadre de la subsidiarité de servir de caution d'un coup d'Etat anticonstitutionnel fondé sur la contrevérité des urnes.

Le problème est que pour conserver le pouvoir et servir les intérêts des puissances extérieures avec l'appui de certains chefs d'Etat de la sous-région, agissant souvent comme des représentants non-officiel de la France en zone franc, Faure Gnassingbé doit, tel un mouton, avec zèle et parfois sans que l'on ne lui demande rien, mettre en œuvre tout ce qui peut aller dans l'intérêt des puissances étrangères, publiques et privées. De fait, il place automatiquement et naturellement en priorité seconde l'intérêt du Peuple togolais, non sans prendre au passage avec son oligarchie, lui et ses affidés femmes et hommes, leur part du butin qui n'est jamais enregistrée dans les comptes publics de l'Etat. Aussi, aller chercher des preuves de ce qui a été transféré dans les cryptomonnaies empêchent d'apporter la preuve des détournements dans ce pays et affaiblit le travail de ceux qui continuent à identifier les comptes dans les paradis fiscaux des dirigeants africains.

### **2. DEMULTIPLICATION DU POUVOIR D'ACHAT DES CONSCIENCES DE FAURE GNASSINGBE AU TOGO**

Rappelons que selon un récent rapport de Chainalysis, une firme d'analyse qui aide les gouvernements, les entreprises de cryptomonnaies et les institutions financières à s'engager en faveur des technologies blockchains, le Togo est classé comme le premier pays en Afrique parmi les 20 premiers dans l'utilisation des cryptomonnaies<sup>1</sup>. Selon une autre source d'un cabinet new-yorkais portant sur l'indice mondial d'adoption du crypto en 2020, le Togo était classé en troisième position en Afrique. Il a été constaté que ces activités ont atteint leur apogée au plus fort de la crise sanitaire de la Covid-19. Par le laxisme des autorités publiques togolaises considérées comme une forme d'attraction de potentiels investisseurs, de nombreuses sociétés et plateformes de trading ont trouvé refuge



au Togo au cours des 10 dernières années car elles peuvent opérer de manière « irrégulière » et en toute impunité en « récupérant » et « réinvestissant » massivement l'épargne collectée, y compris de sources douteuses ou de corruption, dans les cryptoactifs les plus prometteurs pour des croissances spéculatives pouvant tripler ou quadrupler la mise initiale. Le Togo de Faure Gnassingbé se retrouve parmi les pays les plus actifs en nombre de transactions de dépôts, rapporté au nombre d'utilisateurs Internet du pays. Il faut se rendre à l'évidence que la distribution de cette manne tirée de la spéculation des cryptomonnaies a eu pour effet de tripler et de quadrupler le pouvoir d'achat de conscience de Faure Gnassingbé sur les dirigeants de nombreux partis politiques dits de l'opposition et de certains Chefs d'État de la CEDEAO et de l'UA.

### **3. CHANGEMENT DE L'OPPOSITION TOGOLAISE : LA NON-RENTABILITÉ DE LA LUTTE POUR LE PEUPLE TOGOLAIS**

Il est difficile pour certains dirigeants qui n'ont jamais exercé une activité salariale de résister à cette nouvelle donne du pouvoir d'influence de Faure Gnassingbé. La lutte pour le Peuple togolais était devenue « non rentable ». Un grand nombre de partis politiques togolais sont devenus alimentaires pour mieux légitimer le maintien au pouvoir du système actuel, le Peuple togolais doit se rendre compte que les dirigeants de ces partis, ont, parfois depuis très longtemps, choisi de trahir ce Peuple togolais. Il suffit alors de ne plus écouter ce qu'ils racontent mais suivre leurs agissements.

En effet, ils sont nombreux à servir de caution et à émarger d'une manière ou d'une autre auprès du pouvoir, ce d'autant plus facilement que les grosses sommes d'argent qui proviennent tant des recettes pétrolières que du Port autonome de Lomé ne sont pas du tout ou que partiellement enregistrées dans les comptes publics de l'Etat. Il n'y a au Togo aucun organe indépendant pour faire des audits indépendants, encore moins de certifier que les comptes publics reflètent la réalité des richesses extraites du Togo. De fait, le pouvoir de Faure Gnassingbé est devenu le ravitailleur en dernier ressort de plusieurs des 121 partis politiques enregistrés au Togo. Sauf que la conditionnalité première est d'accepter l'illégalité et l'anticonstitutionnalité du choix de Faure Gnassingbé par la Cour constitutionnelle elle-même illégale et anticonstitutionnelle.

### **4. LA CEDEAO ET SES INSTITUTIONS JUDICIAIRES TRAVAILLENT POUR LE MOMENT CONTRE LE PEUPLE TOGOLAIS**

Comme les membres de la Cour de Justice de la CEDEAO ainsi que ceux de la CEDEAO ne sont pas élus mais nommés par les présidents de la sous-région, il arrive régulièrement que les dirigeants de ces institutions s'écartent de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et des différents textes et protocoles portant sur la démocratie, la bonne gouvernance, les mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, sans compter les traités internationaux auxquels le Togo a souscrit. Dans la pratique, rien de tout ceci n'est respecté. Les Peuples sont donc bien les laisser pour compte, c'est-à-dire les « dindons de la farce ». Les usurpations unilatérales du pouvoir du Peuple par des coups d'Etat anticonstitutionnels et des fraudes électorales fondent le blocage du bien-être de la grande majorité des citoyennes et des citoyens. Les alternatives de résolution de ce rapport de force asymétrique passent par l'insurrection ou les coups d'Etat. La raison principale est que la voie pacifique de la condamnation officielle par la justice, notamment la Cour de justice de la CEDEAO, ne fonctionne pas car cette dernière retarde les inscriptions des plaintes contre les Gouvernements illégaux ou organise des vellétés de déni de justice contre le Peuple africain, pensant décourager les plaignants.

Quant à l'organe politique que constitue les chefs d'Etat de la CEDEAO, ils ont oublié depuis longtemps le principe de la défense des Peuples pour se limiter exclusivement à celle de la défense des intérêts des étrangers et de maintien au pouvoir de leurs pairs. Aussi, n'étant pas des émanations de la démocratie mais des choix des chefs d'Etat pour la plupart mal-élus, la CEDEAO est condamnée à travailler contre le Peuple togolais. Aussi pour réussir



toute transition, RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA recommandent à ceux qui souhaitent une transition réussie de se mettre en congé de la CEDEAO par une suspension officielle de ce lien durant la période de transition si celle-ci à pour objectif de rétablir la vérité des urnes, si possible dans un délai ne pouvant excéder les 24 mois avec un transfert effectif de pouvoir au civil. Chacun sait que les militaires africains sont incompetents pour diriger les Etats et finissent par travailler pour l'ex-puissance coloniale ou verse dans la corruption généralisée aux dépens des peuples africains.

Aussi, il devient de plus en plus difficile, du fait des pactes ésotériques liant ces personnalités entre elles, d'utiliser la voie pacifique et la justice pour que le Peuple obtienne justice face à un coup d'Etat constitutionnel fondé sur la contrevérité des urnes. Il n'est donc pas étonnant d'assister à la recrudescence des coups d'Etat dans la zone franc compte tenu de la politique à géométrie variable de la France, que ce soit par les ingérences discrètes des officiels du Gouvernement français, ou par l'abus du rapport de forces de certains dirigeants de sociétés multinationales d'origine française. Le franc CFA permet le transfert des bénéfices sans contrôle et sans risques de change vers la France.

##### **5. AMNÉSIE DE FAURE GNASSINGBÉ À L'ONU SUR SON RÔLE DANS LA CORRUPTION AVEC VINCENT BOLLORÉ**

Afin d'organiser une forme de solde de tous les comptes et de toutes les corruptions, trois des principaux responsables du groupe Bolloré S.E. ont opté pour « plaider coupable » en France pour « corruption active d'agent public étranger et complicité d'abus de confiance au Togo, ce avec les dirigeants de l'Etat togolais. La procédure de « reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) », dont celle de Vincent Bolloré, et « une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) » sont des procédures qui devraient en principe reposer sur le « consensualisme », ce qui pourrait rendre la justice française complice des exactions, infractions, délits, voies de fait, crimes économiques ou autres, commis par ceux qui optent pour la procédure du « plaider coupable », notamment Vincent Bolloré, Gilles Alix et Jean-Philippe Dorent. La justice française a bien compris qu'elle était en train de se faire « rouler dans la farine de manioc » et a considéré que « les faits reprochés avaient gravement porté atteinte à l'ordre public économique » et « porté atteinte à la souveraineté du Togo<sup>2</sup> ».

Si le tribunal de Paris a accepté de fait de condamner la société de Vincent Bolloré<sup>3</sup> par le paiement de 22 millions d'Euro et d'absoudre cette société de tous crimes économiques maquillés en simple délit, le même tribunal judiciaire de Paris a contre toute attente refusé l'homologation pour les trois principaux responsables de la société et a demandé un procès en correctionnelle.

Le Président du groupe Bolloré S.E et ses acolytes sont donc aujourd'hui considérés comme des coupables volontaires de corruption au plan individuel. Aussi, trois corrupteurs français (tous trois des dirigeants de la société Bolloré S.E) plaident coupable en France devant le parquet financier de Paris pour corruption au Togo et c'est la France qui encaisse 22 millions pour une violation du respect des déclarations fiscales de la société Bolloré S.E. Pour ce qui est des dirigeants, l'affaire est encore en cours puisque la décision d'aller en correctionnel est suspendue à une nouvelle décision sur les termes de la condamnation.

Autrement dit, si l'affaire finit par ne plus aller en correctionnelle et que les avocats puissants de trois dirigeants qui ont volontairement « plaider coupable de corruption<sup>4</sup> » finissent par obtenir gain de cause, à savoir payer une somme ridicule pour recouvrer leur innocence de justifiable en France, il faut croire qu'il ne sera pas possible pour les parties civiles togolaises d'accéder au dossier pour identifier les corrompus résidant au Togo ou ailleurs dans cette affaire. En effet, avec les nombreuses sociétés écrans en Afrique du Groupe Bolloré S.E., il faut espérer, là encore qu'en période électorale en France, le jeu des soutiens financiers et politiques ne finit pas par empêcher la justice française d'entendre les parties civiles togolaises, rappeler les effets induits de la corruption au Togo,



notamment les spoliations, les captations et des usurpations de la richesse du Peuple togolais. Autrement dit, il est question pour ceux qui ont plaidé coupable d'empêcher les parties civiles togolaises d'avoir accès au dossier et d'accéder à la longue liste des corrompus au Togo, pour l'essentiel se retrouvant dans la famille proche de Faure Gnassingbé. Autrement dit, il est question de protéger l'identité non plus du corrupteur qui a déjà « plaidé coupable » en France, mais de protéger celle des corrompus qui se trouvent au Togo, et qui sont des représentants de la contrevérité des urnes et des adeptes de la violation de la transparence des comptes publics et des droits de l'Homme et des Peuples.

On comprend alors que Faure Gnassingbé ne pouvait pas donc en parler au Secrétaire général des Nations Unies, ni lors de son allocution Lors de la 76<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies à New-York et face à tous les membres des Nations Unies. Si la justice française finit par accéder à la demande de ceux qui ont plaidé coupable, alors la justice française deviendra elle-même complice de ceux qui ont plaidé coupable pour avoir absous des coupables en transformant un crime économique d'envergure en un simple délit régulariser par une somme d'argent provenant d'ailleurs vraisemblablement de la corruption au Togo. La justice française qui empêcherait alors l'affaire d'aller en correctionnelle et bloquerait la possibilité pour les parties civiles togolaises de défendre le Peuple togolais spolier, aura, directement ou indirectement fait le jeu du maintien en place du Président illégal et anticonstitutionnel du Togo, Faure Gnassingbé.

En feignant d'offrir une image faussée de la démocratie usurpée au Togo et en appelant à des dialogues unilatéraux, interminables en coulisse et sans succès palpables pour le Peuple togolais, il faut se rendre à l'évidence que Faure Gnassingbé ne pouvait pas présenter son vrai visage, ni celui de son pouvoir clanique. Il s'agit pourtant d'une autocratie privative des libertés, d'usurpation de la vérité des urnes et de la démocratie et de réduction du bien-être des citoyennes et citoyens africains, le tout sous une gouvernance de la peur, de l'élimination des oppositions et de la brutalité assortie d'une impunité pour son clan.

Le fait même que les Nations lui offrent une tribune internationale, sans permettre aux contre-pouvoirs, notamment de la Diaspora et la société civile de rappeler les exactions, les crimes et les voies de fait contre le Peuple togolais, décrédibilise les Nations-Unies, mais aussi toutes les institutions régionales (CEDEAO, UA) ou bilatérales (France et autres chancelleries) qui ferment les yeux sur le 4<sup>e</sup> mandat de Faure Gnassingbé au Togo.

Alors croire qu'en faisant du zèle en prêtant des militaires aux forces françaises dans le Sahel, en matant les combattants de la liberté dans les pays africains voisins, et en inoculant des vaccins sans apporter la transparence sur les coûts d'achat, la composition de ces vaccins, leurs effets indésirables à court, moyen et long terme et même en rappelant que les vaccins avariés ne seront pas détruits après les avoir achetés à prix d'or, il y a comme un jeu de destruction des intérêts du Peuple togolais.

Ce dernier doit en prendre conscience et enlever sa confiance à tous ceux qui ont travaillé contre l'avènement de la vérité des urnes et la vérité des comptes publics au Togo, surtout que Faure Gnassingbé et ses affidés utilisent de plus en plus les cryptomonnaies pour la fraude et l'évasion fiscale et les manque-à gagner dans le budget de l'Etat. Le seul perdant reste le Peuple togolais et sa Diaspora.

## **6. ONU : UNE VITRINE POUR UN PRÉSIDENT TOGOLAIS ILLÉGAL ET ANTICONSTITUTIONNEL**

Le 22 septembre 2021, lors de son discours prononcé par téléconférence à la 76<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Faure Gnassingbé, représentant le Togo<sup>5</sup> sans le consentement du Peuple togolais, a mis l'accent entre autres sur les dernières activités et réalisations, souvent en partenariat public-privé ou en « sous-traitance » au Togo.



Il s'agissait de montrer une vitrine « positive du Togo tout en passant sous silence, la partie négative de la vitrine liée à la gouvernance de la peur et de la brutalité physique et morale contre la très grande majorité y compris la diaspora des citoyennes et citoyens togolais qui souhaitent une politique alternative à celle de Faure Gnassingbé, son parti RPT/UNIR (Rassemblement pour le Peuple Togolais/Union pour la République) et les militaires affairistes. De nombreuses victimes silencieuses sont contraintes à la paix forcée des cimetières pour garantir à cette oligarchie togolaise la mise en œuvre d'une politique connue sous le plan national de développement 2018-2022 (PND) pour l'essentiel servant des intérêts étrangers, publics comme privés. Pour s'inscrire dans ce que l'ONU aime « entendre », Faure Gnassingbé<sup>6</sup> a rappelé ses actions sans mentionner les budgets non contrôlables qui y ont affectés et mis en avant :

- la promotion de l'investissement et quelques réalisations de déconcentration du port autonome de Lomé vers la Plateforme industrielle d'Adikopé dit (PIA<sup>7</sup>), homophone de Pya, nom du village natal de son père.
- la promotion de la femme à des postes décisionnels sans que la compétence ne suive toujours alors qu'il arrête arbitrairement, puis relâche sous la pression des femmes patriotes comme les « femmes pyramide », celles qui se sont organisées contre le vie chère<sup>8</sup> tout en les niant et en les méprisant royalement<sup>9</sup>, bref du snobisme envers des femmes révoltées ;
- son zèle en matière d'administration du vaccin obligatoire dans les réponses à apporter pour lutter contre la propagation du coronavirus COVID-19 et ses variants, les répercussions de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus COVID-19, ce sans explication, ni transparence des comptes publics, mais avec brutalité sur la population togolaise afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé publique et d'éducation ;
- les effets attendus liés au changement climatique ou oubliant sa responsabilité première dans la corruption qui a conduit à la pollution de la côte togolaise du fait du phosphate et les erreurs de planification et de réorientations des courants marins lors des installations du port autonome de Lomé en eau profonde ;
- les actes à la sécurité maritime et qui sont automatiquement liés à la paix dans la région ;
- l'urgence de rééchelonner les créances publiques des pays riches sur les des pays fragiles par la voie de la suspension du paiement du service de la dette, permettant par la même occasion de faire disparaître les actes de corruption par l'effacement de la dette inique liée à sa propre mauvaise gouvernance économique et son système d'impunité ;
- l'intolérance et l'extrémisme religieux qui font de nombreuses victimes via le terrorisme, ce qui permet à Faure Gnassingbé et le Togo de servir de bases arrières et d'offrir des soldats supplétifs aux forces françaises dans le Sahel, et d'obtenir l'appui du Président français, Emmanuel Macron dans la légitimation des coups d'Etat constitutionnels et surtout de la légitimation du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mandat présidentiel illégal et anticonstitutionnel ; et enfin
- de justifier les décisions unilatérales en matière de santé publique au Togo pour soutenir le programme COVAX installé à l'Organisation mondiale pour la Santé et regroupant une coalition de fabricants transnationaux de vaccins. L'axe de travail COVAX de cette Coalition conduit le peuple togolais, par la peur infligée par les autorités publiques, à servir de cobayes et aussi d'espaces de tests pour « l'accélération de la mise au point et la fabrication de vaccins contre la Covid-19 », et des actions ponctuelles dans le domaine de l'éducation des peuples à accepter de se faire inoculer des vaccins expérimentaux dont les dates de péremption et le contenu effectif des vaccins n'ont pas été vérifiés par des experts et médecins togolais indépendants, notamment ceux de la Diaspora.

## 7. COVAX : FORME NOUVELLE DE CONDITIONNALITÉS SANITAIRES ET D'AFFECTATION OBLIGATOIRE DE L'AIDE



Rappelons que COVAX est une initiative mondiale visant à assurer la production de vaccins, l'organisation de la vaccination même en phase expérimentale, et une tentative de faciliter un accès équitable aux vaccins COVID-19, avec en supplément une déresponsabilisation totale des fabricants de vaccins en cas d'inefficacité ou d'effets indésirables du vaccin. Il s'agit donc d'une coalition d'institutions et de sociétés multinationales regroupées sous le nom de COVAX sous la coordination de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), la Coalition pour les innovations dans le domaine des épidémies (CEPI), des sociétés pharmaceutiques et des organisations connexes.

COVAX vise officiellement à coordonner les ressources internationales pour permettre l'accès équitable aux diagnostics, traitements et vaccins COVID-19. Pour les pays pauvres et sans influence, il s'agit d'un guichet unique d'accès aux vaccins expérimentaux de la COVID-19. En réponse à la pandémie du coronavirus et ses mutations, opérationnel depuis le mois d'avril 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission européenne et le gouvernement français, l'accès aux outils COVID-19 sont liés à des conditionnalités diverses et variées, dont les termes sont tenus secrets. La réalité est que graduellement, COVAX semble devenir pour certains pays africains notamment l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Malawi, le Togo, la République démocratique du Congo, etc. un centre de recyclage des vaccins indésirables ou périmés ou même toxiques selon les normes des pays riches vers les pays faibles et fragiles, qui pour certains font du zèle pour servir d'espaces de tests en grandeur nature sur des populations mal-informées, voire apeurées.

De fait, le programme COVAX des Nations Unies sous le couvert de l'Organisation mondiale de la Santé vidée de son indépendance d'action du fait du financement des grands groupes pharmaceutiques ayant des objectifs de rentabilité et de réajustement de la population mondiale, semble évoluer vers une forme nouvelle de conditionnalités sanitaires et d'affectation obligatoire de l'aide.

Le gouvernement américain a envoyé 188 370 doses du vaccin COVID-19 fabriqué par Pfizer et l'entreprise allemande BioNTech au Togo et 586 170 doses en Angola au cours du mois d'août, ce dans le cadre du programme mondial de distribution de vaccins COVAX. Personne ne connaît le coût à l'unité des doses, ni la date de péremption de ces vaccins. Cela a été suivi d'une « aide » de 500 000 dollars des Etats-Unis par le biais de l'USAID, l'agence bilatérale d'aide au développement des Etats-Unis, pour le déploiement des vaccinations, y compris la formation et la supervision des agents de santé pour administrer les vaccins en toute sécurité<sup>10</sup>.

## **8. LE ZELE DE MME LA PREMIERE MINISTRE DU TOGO POUR LES VACCINS COVAX et Compagnies**

Selon les statistiques mondiales, 44,4% de la population mondiale a reçu au moins une dose de vaccin COVID-19. 6,11 milliards de doses ont été administrées dans le monde, et 26 millions sont maintenant administrées chaque jour. Seuls 2,2% des habitants des pays à faible revenu ont reçu au moins une dose<sup>11</sup>. Au niveau mondial, il y aurait à la date du 26 septembre 2021 plus de 231.621.760 cas de COVID-19 confirmés, avec plus de 4.745.035 morts<sup>12</sup>.

Au Togo sur une population estimée autour de 7,9 millions d'habitants sans la Diaspora, il y aurait à la date du 26 septembre 2021 plus de 25.163 cas de COVID-19 confirmés, dont 22.000 qui ont pu s'en sortir avec plus en moins de séquelles, et plus de 222 morts. Le nombre de cas COVID-19 est en augmentation de 80 par jour, le nombre de personnes qui recouvrent la santé est de 269 par jour et le nombre de morts est de 3 par jour. En comparaison avec les nombres de morts liés à la négligence et à la corruption au Togo du fait des autorités gouvernementales, la question à se poser est de savoir s'il est opportun pour le Togo de poursuivre, de manière unilatérale et sans aucune transparence, une politique sanitaire tournée vers l'immunité collective ? Pourtant dans ce pays, sans une preuve de vaccin COVID-19 à jour, nul n'a accès à une entité administrative dans ce pays, et paradoxalement pas à l'hôpital, dixit Faure Gnassingbé. Quelle incohérence ! Le mimétisme sans l'avis des experts indépendants africains,



togolais en particulier, conduit le Gouvernement togolais à des choix de gouvernance sanitaire qui finissent par n'être que des privations de liberté pour mieux contrôler toute forme d'insurrection ou de coup d'Etat par les temps qui courent.

Selon Mme Victoire Tomégah Dogbé, Première Ministre togolaise, pour accélérer et imposer le rythme vaccinal, elle a déclaré le 14 septembre 2021 devant ce qui tient lieu d'assemblée nationale avec des députés monocole aux ordres ceci : « nous devons désormais faire peur aux Togolais... ». Face aux critiques et au refus de démissionner, elle a choisi de verser dans le rétropédalage en annonçant dans le journal Liberté ceci sur sa gouvernance du coronavirus COVID-19 au Togo : « faisons preuve de jugement et de beaucoup d'humilité et non de peur<sup>13</sup> » ... Donc son discours s'adapte selon qu'elle s'adresse aux députés à la solde du pouvoir de Faure Gnassingbé ou qu'elle s'adresse aux populations togolaises. Quel opportunisme !

Contre toute attente et sans surprise pour ceux qui connaissent le jeu trouble de l'Alliance Nationale pour le Changement dans le blocage des alternatives à Faure Gnassingbé au Togo, Mme la Première ministre a trouvé un soutien de poids en la personne du Mme Isabelle Améganvi, 2<sup>e</sup> Vice-présidente d'un parti d'opposition institutionnelle qu'est devenu le parti Alliance nationale pour le Changement (ANC) qui soutient la position de Mme Victoire Tomégah Dogbé selon laquelle « aucun vaccin périmé ne sera détruit au Togo<sup>14</sup> ». On ne sait pas d'où elle tient sa certitude que l'initiative « COVAX ne peut livrer au Togo des vaccins périmés ». Elle n'apporte aucune preuve de ses affirmations. Il suffit pourtant de bien tracer la date de sortie des vaccins au niveau des pays donateurs et l'arrivée effective au Togo pour s'apercevoir que dans de trop nombreux cas, ces vaccins ont circulé ici et là avant d'atterrir au Togo via le programme COVAX ou pas d'ailleurs, ce avec parfois plus de 6 à 9 mois de délai.

Or, comme tous les autres produits à usage médical, les vaccins ont une date de péremption et une durée de conservation fixées par le fabricant et approuvées par les autorités de réglementation. Au regard de l'urgence liée à la pandémie de COVID-19, les organismes de réglementation faisaient varier la durée de conservation entre 4 et 9 mois, avec 6 mois comme une moyenne acceptable. Il suffit de rappeler qu'il faut respecter la chaîne de froid. Avec les coupures intempestives d'électricité au Togo, on peut se demander si le Togo, comme le préconisait le laboratoire Pfizer, disposent de supers congélateurs, capables d'assurer le maintien de températures particulièrement basses, entre -60 et -90 degrés. Toutefois, depuis mars 2021 et sans qu'aucune modification n'ait été apportée selon ce même laboratoire, la conservation des vaccins Pfizer serait comprise entre -25 et -15 degrés, puis récemment dans un simple réfrigérateur entre 2 °C et 8 °C de cinq jours à un mois (31 jours)<sup>15</sup>.

La réalité est si les vaccins sont envoyés au Togo alors qu'ils n'ont que quelques jours de validé avant la date de péremption, il est possible de comprendre la précipitation de Mme la Première ministre du Togo d'user de la peur et de la force pour administrer les vaccins qui pour certains seront administrés hors des délais prescrits. Il est alors possible de comprendre pourquoi après avoir « payé » d'une manière ou d'une autre ces vaccins, il est difficile pour le Gouvernement, s'il s'est fait rouler dans la farine de manioc par les soi-disant donateurs, de détruire ces vaccins périmés.

Il va de soi que la corrélation faite par la population ou le Togolais lambda sur l'annonce de Mme la Première Ministre sur « la non-destruction de vaccins périmés » d'une part, et d'autre part, « la non-transparence sur les dates de péremption » et des conditions de conservation a conduit à de conclusions, peut-être hâtives, d'une grande partie du Peuple togolais. Mais ces conclusions hâtives reposent sur l'expérience que le Peuple togolais a des méthodes mafieuses et expéditives du système de Faure Gnassingbé.

Dans une conférence de presse du 23 septembre 2021, Jean-Pierre Fabre, le Président de l'ANC « a invité ses concitoyens togolais à se faire vacciner car l'immunité collective est une question de survie<sup>16</sup> ». RCDTI et CVU-TOGO-



DIASPORA l'invite à revoir sa position sur l'immunité collective d'un point de vue scientifique et non d'un point de vue politique, surtout lorsque c'est Mme Victoire Tomegah Dogbé qui a fixé cet objectif pour le Togo.

La question et la seule valable est de savoir si la représentante du parti de Jean-Pierre Fabre, l'Alliance nationale pour le Changement (ANC), est venue confirmer ou pas, une transformation (un changement dirait un membre de ce parti) pour se repositionner comme un parti alimentaire et de légitimation du pouvoir Gnassingbé. A cette question, chaque togolaise et togolais devrait y répondre et prendre ses responsabilités de s'éloigner ou pas de ce parti. Aucun citoyen togolais souhaite se démobiliser dans la lutte contre la pandémie du Coronavirus et ses variants, la preuve est que la prévention et le traitement des Togolaises et Togolais privés de vaccins se fait par la pharmacopée locale et avec beaucoup de succès dès lors que les gestes barrières sont respectées. Mais cela, personne ne parle de ces succès au quotidien !

Même les évêques togolais plutôt prompts à soutenir le régime de Faure Gnassingbé, ont critiqué et rejeté l'obligation vaccinale qu'ils considèrent comme « une grave violation des droits élémentaires<sup>17</sup> ».

Mme Améganvi de l'ANC aurait gagné en crédibilité en rappelant comme M. Koffi Yamgnane, Président de l'Association Sursaut-Togo que « *le couvre-feu décrété depuis plus d'un an et reconduit sine die ce même mardi [21 septembre 2021], a pour objectif de créer la peur au sein des populations<sup>18</sup>* ».

Aussi, RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA exhortent le Gouvernement à plus de transparence sur les dates d'acquisitions et la traçabilité des vaccins réceptionnés au Togo et de suivre les directives de l'Organisation mondiale de la Santé sur le droit de retourner les vaccins périmés à l'envoyeur<sup>19</sup>. Mais là encore, si le Togo de Faure Gnassingbé a secrètement signé les conditionnalités secrètes d'accès au vaccin, il ne faut pas s'étonner que la clause de retour des vaccins périmés ait certainement été « gommée » ... La transparence devient un droit pour la santé du Peuple togolais.

Faure Gnassingbé dans sa quête de plaire systématiquement à la France et sans que l'on ne lui ait parfois rien demandé, s'est mis en tête de copier les décisions françaises en matière sanitaire sans trop réfléchir. C'est ainsi que la vaccination avait été prévue en France de devenir obligatoire pour les personnels soignants avec des sanctions de suspension de salaires à la clé, le Togo a décidé de faire pareil avec quelques jours d'avance. C'est Mme la première femme premier ministre du Togo, Mme Victoire Tomegah Dogbé, nommée le 28 septembre 2020 à la tête du gouvernement par un décret du président Faure Essozimna Gnassingbé, qui a choisi d'administrer les vaccins en usant de la gouvernance de la peur.

A la date du 19 août 2021, le Togo aurait vacciné plus de 90% des agents de santé contre le COVID-19, selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)<sup>20</sup> qui rappellent qu'il ne peut s'engager sur la crédibilité des chiffres transmis par le Gouvernement togolais, mais uniquement sur la vraisemblance.

Le raisonnement principal du gouvernement togolais est d'atteindre, à pas de charge, l'immunité collective. Cette affirmation non scientifique repose sur le fait qu'à partir d'un certain seuil non homologué d'immunisation naturelle, par les plantes ou grâce aux vaccins d'une population et sur lequel aucun scientifique n'est d'accord, le virus COVID-19 et ses mutations ne parviennent plus à circuler, faute d'un nombre suffisamment grand d'hôtes, le condamnant à disparaître.

Personne ne remet en cause le fait que les vaccins expérimentaux en circulation protègent des formes graves du Covid-19 avec une marge d'erreur oscillant entre 10 % et 20 %. Il n'est donc pas possible d'atteindre l'immunité collective uniquement avec les vaccins. De fait au début de la campagne vaccinale les « politiques » occidentaux ont tenté de faire croire à qu'un taux vaccinal de la population de 60 % de personnes immunisées auraient été suffisant. Le Président de la Croatie, Zoran Milanović en poste depuis le 19 février 2020, vient de stopper l'obligation vaccinale avec plus de 50 % de sa population vaccinée estimant qu'il y a d'autres priorités plus urgentes





dans le domaine sanitaire. Il estime que ce sont les médias du politiquement correct qui diffuse la « panique et du non-sens » et décide de ne plus poursuivre les vaccinations. Il s'insurge contre le mimétisme, « l'autoritarisme médical » et rejette « l'hystérie du COVID poussés par les médias grand public et les mondialistes<sup>21</sup> ». Il considère que l'immunité collective est un leurre et que chacun devrait pouvoir accepter de vivre avec le risque de la contamination par le COVID-19, quitte à prendre en charge sa responsabilité individuelle de se faire vacciner ou pas.

Selon le Plan National de Déploiement et de Vaccination contre le Covid-19 du Togo, l'objectif affiché d'immunité collective en juin 2021 serait fixée à 60 % de la population à vacciner avant la fin de l'année 2021<sup>22</sup>.

L'immunité collective a été estimée d'un pays à l'autre entre 60 % et 90 % de la population vaccinée. Mais avec les nouvelles mutations, notamment le variant Delta (origine estimée en Inde) ou le variant C.1.2<sup>23</sup> (origine estimée en Afrique du sud), de nombreux scientifiques de renom affirment que l'immunité collective n'est tout simplement pas atteignable. Citons le Professeur Andrew Pollard qui dirige l'Oxford Vaccine Group avec qui a déclaré devant des parlementaires britanniques ceci : « Avec ce variant, nous sommes dans une situation où l'immunité collective n'est pas possible, car il infecte toujours les individus vaccinés ». Usant du même argument, le Professeur Paul Hunter, médecin de santé publique, a aussi jugé que « l'immunité collective était irréalisable ». En France, c'est le Professeur Alain Fischer, le « Monsieur vaccin du gouvernement », qui dès le mois d'août doutait du seuil auquel l'immunité collective : « Si l'immunité de groupe peut être atteinte ou non, je ne sais pas, c'est devenu un challenge très ambitieux que je ne trancherai pas ». Si cet objectif principal, voire absolu de succès de la campagne vaccinale est remise en cause par les scientifiques et seuls les politiques s'évertuent à la poursuivre, alors l'ensemble de la politique vaccinale risque de tourner à l'échec si d'autres variant plus résistants apparaissent dans les mois à venir conduisant alors à s'inscrire dans des séries de rappels vaccinaux tous les six (6) à neuf (9) mois compte tenu de l'apparition des nouveaux mutants-variants et surtout la perte d'efficacité des vaccins administrés.

Alors personne ne comprend qu'au Togo, le Gouvernement de Faure Gnassingbé ait décidé d'une prorogation injustifiée de l'état d'urgence sanitaire de 12 mois. Il s'agit de fait de la gestion liberticide de la fausse pandémie Covid-19. Plus royaliste que le roi, la représentation parlementaire nationale unicolore, censée contrôler l'action gouvernementale (voir l'Article 81 de la Constitution togolaise en vigueur depuis le 15 mai 2019) mais fonctionnant comme une caisse de résonance, a devancé le souhait du gouvernement. Alors que celui-ci lui demanda, le 16 septembre 2021, une prolongation de l'état d'urgence sanitaire de six mois, l'Assemblée nationale monocolor et issue de la contre-vérité des urnes, sans aucune discussion préalable, lui accorda à l'unanimité 12 mois (jusqu'au 16 septembre 2022). L'objectif poursuivi est officiellement de « bien mener la lutte contre la pandémie ».

Lorsque l'état d'urgence sanitaire fut décrété le 1<sup>er</sup> avril 2020 par Faure Gnassingbé, effectuant son 4<sup>e</sup> mandat illégal, inconstitutionnel et usurpé au Peuple togolais, cette pandémie n'avait fait que 2 morts et le pays ne comptait que 36 cas recensés. Or, depuis le début de cette pandémie à la date de la récente prorogation de l'état d'urgence, seulement 213 décès furent dénombrés pour une population d'environ 7,9 millions d'habitants. Il faut donc comprendre que l'instauration et le maintien de l'état d'urgence a d'autres objectifs. Ce d'autant plus que la pression pandémique est en baisse constante dans le monde entier, exceptés un peu les pays qui ont le plus vacciné ou même sur-vacciné leurs populations, contribuant souvent à la destruction de l'immunité naturelle et individuelle. L'immunité collective n'ayant pas de support scientifique, la décision de Faure Gnassingbé constitue une voie de fait et une violation grave des libertés individuelles et collectives, tout particulièrement la liberté de manifester sur la voie publique déjà restreinte à la portion congrue par la loi scélérate Boukpepsi du 7 août 2019, interdisant quasiment les manifestations publiques et ce dans le souci majeur de conserver le pouvoir, désormais chancelant face à l'émergence des coups d'Etat imprévisibles dans la sous-région.



Le Togo, pays fonctionnant sur un mode autocratique et dictatorial, a versé dans la maladie de tout consacrer à la pandémie du mensonge autour de l'immunité collective. Le Peuple togolais ne peut pas dire qu'il n'a pas été alerté sur les dangers réels de ces "vaccins" expérimentaux et sans contrôle par des experts indépendants africains. Il est vrai que les populations sont conscientes du danger, mais la réalité est qu'elles sont impuissantes face à la force brute des militaires et l'utilisation de l'obligation vaccinale instaurée par l'Etat Faure Gnassingbé.

Toujours dans la logique ésotérique et machiavélique et quasi viscérale du régime dictatorial cinquantenaire de père en fils du RPT/UNIR à conserver le pouvoir, Faure Gnassingbé, ses ministres et ses parlementaires ethniques deviennent de plus en plus restrictif en matière des libertés individuelles. La prolongation de l'état d'urgence sanitaire de 12 mois offre un droit absolu à Faure Gnassingbé et son gouvernement d'opprimer le Peuple en les soumettant à l'insoutenable à savoir :

- l'obligation vaccinale à coup de menace ;
- l'impossible droit d'accès primordial aux services publiques sans une carte de vaccination valable et attestant des vaccinations.

La note d'information 0123/DGPN-SP signée par le Directeur général de la Police nationale, le Colonel Yaovi OKPAOUL, concernant l'accès aux unités de police nationale en est une des preuves du mépris et de la violence morale envers les populations. Même le droit le plus fondamental est bafoué pour cause d'urgence sanitaire. Nous notons également des interdictions de rassemblements de plus de 15 personnes. En fait, ces mesures qui prennent l'apparence de lutte contre la COVID 21 ont en réalité pour seul objectif d'empêcher toute vie politique et donc toute manifestation hostile au régime mal élu. Le paradoxe veut que pour pénétrer un centre hospitalier, il faut présenter une preuve de vaccination. Or pour accéder à la même administration publique pour obtenir une pièce administrative ou une pièce d'identité, il faut aussi une preuve de vaccination. Bref, chacun se renvoie l'ignome chaude et personne n'est responsable des « embêtements et tracasseries quotidiennes supplémentaires en perte de temps et de liberté de mouvement déclenchés par le zèle de Faure Gnassingbé à s'assurer les bonnes grâces des pays qui le légitiment en achetant à des tarifs non connus et certainement exorbitants des vaccins, parfois périmés, sous le couvert d'un programme COVAX qui peinent à faire de la transparence sur les origines, la qualité, la durée de péremption, la traçabilité et le contenu exact des vaccins, notamment les métaux liquides, transmis à l'Afrique.

## **9. OMISSION DE FAURE GNASSINGBÉ À L'ONU SUR LA NON-TRANSPARENCE DES COMPTES PUBLICS SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES TOGOLAISE**

Faure Gnassingbé a rappelé que *« le multilatéralisme ne peut plus se contenter d'être juste un mécanisme diplomatique parmi d'autres. Il doit servir à façonner un ordre mondial, une manière bien particulière d'organiser les relations internationales, qui s'appuie sur la coopération, l'état de droit, l'action collective et les principes d'une coprosperité planétaire »*.

Le problème est que Faure Gnassingbé, qui s'est imposé sur la base d'une révision constitutionnelle unilatérale et des élections fondées sur la base de la contre-vérité des urnes, est un président illégal et anticonstitutionnel qui fait exactement le contraire de ce qu'il annonce au monde. En effet, la plupart des personnalités de l'opposition effective à Faure Gnassingbé sont soit en exil, soit sous une dépendance financière de son système, ou ont été neutralisé, y compris physiquement avec la mort en prison prisonniers politiques.

Aussi, pour compléter et rappeler ce que Faure Gnassingbé a omis de dire au monde, c'est qu'au Togo, il y a du pétrole qui n'est pas déclaré dans les comptes publics, et de fait sa politique nationale ne peut plus se contenter d'être juste une série de dialogues politiques et concertations diplomatiques à des fins de marketing du culte de la



personnalité. Cette politique, basée sur la gouvernance de la peur, sert à façonner un ordre totalitariste, une manière bien particulière d'organiser les relations nationales, qui s'appuie sur :

- la violence et la brutalité envers les populations ;
- la marginalisation des individus ou groupes d'individus fragiles et sans influences ;
- la promotion des anti-valeurs ;
- la neutralisation de l'état de droit par la gouvernance de la peur ;
- les lois liberticides pour tuer dans l'œuf toutes initiatives ou actions collectives des populations ;
- des retraits d'autorisation de diffuser l'information vraie, notamment en stoppant par des influences et pressions sur les annonceurs, la publicité qui permettraient aux journaux locaux épris d'indépendance et de vérité, de fonctionner.

## 10. LA GOUVERNANCE DE LA PEUR de FAURE GNASSINGBÉ POURRAIT SE RETOURNER CONTRE LUI

La mise en œuvre zélée de la vaccination obligatoire pour transformer le citoyen togolais en cobaye non-récalcitrant ne peut fonctionner qu'un temps. La négation totale des principes d'une coprosperité nationale avec une augmentation fulgurante des inégalités et une banalisation des injustices, le tout couvert par un système judiciaires et un parlement aux ordres, infiltrés de l'intérieur par les groupes ésotériques, finira par implorer de l'intérieur et continuer la liste funeste des coups d'Etat dans le pays de la zone franc.

A l'ONU, Faure Gnassingbé a oublié d'indiquer aux dirigeants du monde qu'il est actuellement dans son 4<sup>e</sup> mandat à la tête du Togo, ce sur la base de l'abus de droit et de l'abus et la brutalité des militaires non républicains et non patriotes.

Par la reconnaissance de la France d'Emmanuel Macron de la contre-vérité des urnes, Faure Gnassingbé n'a pas d'autres choix que de s'aligner quasi-systématiquement sur les positions françaises, voire même faire du zèle quand la France ne lui en demande pas tant. La raison est simple. La politique étrangère de la France envers de nombreux pays est à géométrie variable, créant ainsi la confusion dans la ligne politique. Cet opportunisme qui fonctionne parfaitement avec les présidents de la zone franc en Afrique ne passe absolument pas avec le Président américain, Joseph R. Biden, encore moins avec la vice-présidente américaine, Kamala Harris.

Dans son discours à l'ONU, plusieurs commentateurs ont considéré que le Président américain aurait confondu les Etats-Unis avec les Nations-Unies dans la phrase suivante : « *Les États-Unis défendront les valeurs démocratiques, la liberté et l'égalité. Je crois aux droits universels de tous, c'est dans l'ADN de notre nation, et surtout, c'est inhérent à cette organisation, les États-Unis<sup>24</sup>* ». Il n'en est rien. Au contraire, le discours s'inscrit dans la lignée des obscurs mais réels :

- droit à l'ingérence unilatérale des Etats-Unis ;
- droit d'intervention pour défendre ses intérêts avant ceux des autres Nations ;
- l'obligation auto-proclamée d'agir sur la base de l'inaltérable auto-responsabilité de protéger ;
- la fumeuse « nation building (construire une nation) » pour justifier le droit d'intervention unilatérale dès lors que les intérêts stratégiques de court ou de long-terme sont considérées comme menacés.

La réalité est que la plupart de ces opérations américaines se sont soldées par des résultats mitigés, voire des échecs comme pour le Vietnam, l'Irak ou encore l'Afghanistan. La France agit, de manière plus subtile, en Afrique avec les mêmes objectifs, sauf pour la France, son départ est souvent synonyme d'une prise de conscience collective du Peuple africain et surtout de militaires républicains et patriotes. Il suffit de citer en comparaison, les échecs de la France en Libye, au Rwanda, en Centrafrique, au Mali et même en Guinée.



Il ne reste alors que la gouvernance de la peur pour se maintenir à la tête d'un Etat par la contrevérité des urnes. La gouvernance fondée sur les pressions de chefs d'Etats africains, individuellement ou regroupés sous des appellations diverses comme l'Union africaine ou les organisations sous-régionales comme la Communauté économique et de développement des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne pourront pas perdurer non plus. Ces institutions n'ont aucune vocation de jouer au gendarme puisqu'elles sont incapables de garantir le respect des constitutions adoptées par les Peuples et légitiment les coups d'état constitutionnels des présidents autocrates.

La gouvernance du chantage à l'annulation de la dette ou plus récemment le détournement de nouveaux prêts consentis à l'Afrique, notamment les fameuses facilités des « Droits de tirage spéciaux » (DTS) du Fond monétaire international pour racheter des pseudo-vaccins censés éradiquer le coronavirus COVID-19 sont des évolutions nouvelles des formes que peuvent prendre l'imposition de conditionnalités à l'Afrique et au Togo en particulier avec l'obligation d'acheter des vaccins, dont personne ne peut vérifier la qualité et les dates de péremption.

Il faut donc bien se rendre à l'évidence qu'il faut à la date du 28 septembre 2021 toujours parler de pseudo-vaccins anti-covid-19 car malgré les autorisations de mise en circulation, la plupart des vaccins utilisés pour stopper la pandémie du virus COVID-19, ainsi que ses variants et mutations souvent liés à l'inoculation du vaccin lui-même, sont toujours en phase expérimentale et ne garantissent pas contre de nouvelles contaminations et surtout réduisent en guise d'effets secondaires majeurs, le niveau d'immunité des personnes vaccinées. De nombreuses études scientifiques attestent de plus en plus de l'affaiblissement du système immunitaire de l'humain du fait de l'inoculation de certains vaccins. Une étude du Francis Crick Institute au Royaume-Uni a révélé que le vaccin Pfizer-BioNTech contre le coronavirus COVID-19 détruit les cellules T et affaiblit le système immunitaire, produisant moins d'anticorps neutralisants contre les variants de COVID-19. Une autre étude espagnole a révélé que le vaccin Pfizer contient des niveaux élevés d'oxyde de graphène. Plus globalement, il y a donc une incapacité des vaccins COVID-19 à prévenir les infections à coronavirus, ce qui ouvre la porte à des pressions, voire des chantages pour les doses de rappel (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> injections de rappel) sans que l'on sache quand est-ce que cela pourra s'arrêter.

Selon un article publié dans *l'International Journal of Clinical Practice*, le 28 octobre 2020, il s'est avéré que « les vaccins COVID-19 conçus pour susciter des anticorps neutralisants peuvent sensibiliser les personnes vaccinées à une maladie plus grave que si elles n'étaient pas vaccinées<sup>25</sup> ». La destruction des cellules T par certains vaccins comme Pfizer ou AstraZeneca affaiblit le système immunitaire<sup>26</sup>.

Sur un autre plan, l'inoculation du vaccin AstraZeneca a été suspendu dans plusieurs pays d'Europe, au Canada et aux Etats Unis. Ce vaccin que l'Allemagne refuse d'administrer à sa population, le Togo vient d'en réceptionner 101,760 doses le 16 Septembre 2021 en présence de l'Ambassadeur de l'Allemagne au Togo représentant son pays donateur. Est-ce que le gouvernement togolais a reçu des assurances que le vaccin dont l'utilisation fut suspendue en Europe et en Amérique était maintenant acceptable, sécuritaire pour l'inoculation aux populations togolaises ? Le Togo comme les pays donateurs le font, a-t-il testé indépendamment les vaccins avant d'autoriser l'inoculation sur le territoire togolais ? Par manque de transparence du système Gnassingbé, il est impossible de répondre à ces questions.

Quand Mme la première ministre du Togo opte pour une stratégie de non-destructions des vaccins périmés. Au motif que les vaccins ont coûté cher sans ouvrir la possibilité d'accéder aux comptes publics de l'Etat togolais sur la question, il y a un doute sur la crédibilité de l'approche choisie par le Gouvernement togolais. Les Togolais sont en droit de savoir ce qui advient de ces vaccins périmés qui ne sont pas ou ne seront pas détruits. Les propos de la première ministre ne sont pas de nature à rassurer les Togolais déjà hésitants à se vacciner. L'acharnement pour vacciner sans contrôle et sans traçabilité semble être devenu un objectif en soi uniquement pour pouvoir recevoir de l'aide ou des dons déguisés en retour d'une assurance de légitimation du 4<sup>e</sup> mandat de Faure Gnassingbé. Pourtant, le vaccin AstraZeneca n'est pas autorisé aux Etats-Unis<sup>27</sup>, suspendu au Canada<sup>28</sup>, en Allemagne et en



Autriche et plusieurs pays de l'Union européenne<sup>29</sup>. Les doses d'AstraZeneca offertes par l'Allemagne<sup>30</sup> au Togo sont-elles de provenance américaine et impropre pour les Occidentaux mais « acceptables » pour les Africains, les Togolais en particulier ?

## **11. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA : FAIRE APPEL A DE LA COMPETENCE AFRICAINE INDEPENDANTE ET PRÉSERVER UN NIVEAU ÉLEVÉ D'IMMUNITÉ DES POPULATIONS**

L'approche de Faure Gnassingbé demeure bel et bien unilatérale, non-transparente et fondée sur la gouvernance de la peur qui prime dans toutes ses décisions. Cette approche n'est pas non sans arrière-pensées fondées sur des retours d'investissement « politiques ». Faure Gnassingbé a donc oublié de rappeler à l'ONU qu'il se doit de satisfaire, de manière zélée, aux besoins des intérêts étrangers, dont ceux de la France en priorité, notamment dans les opérations militaires de la France au Sahel ou ailleurs, dans l'attribution de contrat dans des conditions troubles et parfois de corruption comme le cas du plaider coupable de Vincent Bolloré.

Au Togo, la confusion entretenue par Faure Gnassingbé, mais aussi par certains dirigeants de l'opposition institutionnalisée, a fini par empêcher le Peuple togolais de s'interroger sur des solutions opérationnelles et pragmatiques d'une alternance fondée sur un projet de société commun.

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA proposent que la commission d'un projet alternatif de société en charge de la sécurité sanitaire des populations togolaises repose sur un appel régulier et constant à la compétence africaine indépendante afin de ne pas se tromper d'objectif et de privilégier les intérêts de population togolaise. A ce titre, il est proposé en urgence de préserver un niveau élevé d'immunité des populations et l'institutionnalisation de la prévention grâce à la pharmacopée africaine.

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA se tient prêt pour offrir un projet de transition fondée sur une Charte éthique de refondation du Togo, à moins que Faure Gnassingbé accepte de démissionner car n'étant qu'un président illégal et anticonstitutionnel aux ordres d'intérêts contraire à ceux du Peuple togolais.

Les omissions de Faure Gnassingbé à l'ONU pourraient s'expliquer par la dynamique de la peur de la future et inéluctable gouvernance du Peuple togolais. Que cet événement arrive de manière pacifique par la condamnation devant la Cour de Justice de la CEDEAO ou par un coup d'Etat, c'est le destin qui le déterminera. Tous les partis d'opposition qui légitiment le système de Faure Gnassingbé devrait garder cela en mémoire avant de continuer à trahir la grande majorité du Peuple togolais y compris sa diaspora indépendante !

Le 28 septembre 2021.

**La Direction du :**

**Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes.**

**SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :**

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Jean-Pierre Akoété BALIKPO
3. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
4. Mathieu D'ALMEIDA
5. Koffi DEKU, Ing.
6. François FABREGAT



7. Geneviève MOUTON
8. Antoine Koffi OKOUTA
9. Antoine RANDOLPH, Dr.

-----  
**Contact et Coordination : [info@cvu-togo-diaspora.org](mailto:info@cvu-togo-diaspora.org) et [rcdti@cvu-togo-diaspora.org](mailto:rcdti@cvu-togo-diaspora.org)**

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de société commun pour l'avenir du Togo en vue d'une transition.

\*\*\*\*\*

**© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA**

**Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI)** -----



**Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA)** -----



\*\*\*\*\*

**Mots-clés :** Alliance pour le Changement (ANC)- Assemblée générale des Nations Unies (76<sup>e</sup> session) - Corruption - CVU-TOGO-DIASPORA – Isabelle Améganvi - Oublis dans le discours de Faure Gnassingbé – Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) – Port autonome de Lomé (PAL) - RCDTI – Togo – Victoire Tomegah Dogbé (premier ministre)

---

<sup>1</sup> Kapko, F. E. (2021). « Cryptomonnaie : le Togo en tête de la finance décentralisée en Afrique, selon Chainalysis ». In [www.togofirst.com](http://www.togofirst.com). 13 septembre 2021. Voir <https://www.togofirst.com/fr/finance/1309-8467-cryptomonnaie-le-togo-en-tete-de-la-finance-decentralisee-en-afrique-selon-chainalysis>

<sup>2</sup> Piel, S. (2021). « Dans une affaire de corruption en Afrique, la justice française refuse le plaider-coupable de Vincent Bolloré ». in [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr). 26 février 2021. Accédé le 24 septembre 2021. Voir [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/26/corruption-en-afrique-vincent-bollore-plaide-coupable\\_6071276\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/26/corruption-en-afrique-vincent-bollore-plaide-coupable_6071276_3224.html).

<sup>3</sup> Lazard, V. et Michel-Aguirre, C. (2021). « Vincent Bolloré plaide coupable dans une affaire de corruption ». In NouvelObs.com. 26 février 2021. Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://www.nouvelobs.com/justice/20210226.OBS40679/info-obs-vincent-bollore-plaide-coupable-dans-une-affaire-de-corruption.html> : « Vincent Bolloré, devenu en quelques années l'homme fort des médias dans l'Hexagone, va plaider coupable dans un dossier de corruption [au Togo et impliquant Faure Gnassingbé] ce vendredi 26 février, devant le tribunal judiciaire de Paris. Ce dossier, c'est celui, en 2009, de la prolongation et de l'extension de la concession du port de Lomé, au Togo. Et cela concerne un continent, l'Afrique, à l'origine de sa fortune estimée à 5,7 milliards d'euros par le magazine « Challenges ».

<sup>4</sup> Piel, S. (2021). Op. Cit. : Vincent Bolloré avait reconnu sa culpabilité pour des faits de corruption active au Togo, mais le tribunal judiciaire de Paris en a refusé l'homologation et demandé un procès. C'est ce procès en correctionnel qui est remis en cause actuellement par Vincent Bolloré.

<sup>5</sup> Rédaction Lomé Infos (2021). « Togo : discours de Faure Gnassingbé à la 76<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU ». In [www.lomeinfos.com](http://www.lomeinfos.com). Accédé le 23 septembre 2021. Voir <https://www.lomeinfos.com/togo-discours-de-faure-gnassingbe-a-la-76e-assemblee-generale-de-lonu/>

<sup>6</sup> Gnassingbé, F. (2021). « Togo : discours de Faure Gnassingbé à la 76<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU ». In [lomeinfos.com](http://lomeinfos.com). 23 septembre 2021. Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://www.lomeinfos.com/togo-discours-de-faure-gnassingbe-a-la-76e-assemblee-generale-de-lonu/>

<sup>7</sup> La Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) (2021). « Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) - Togo ». In [pia-togo.com](http://pia-togo.com). Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://pia-togo.com/why-pia/> ; la PIA est une zone industrielle avec des services logistiques intégrés avec



l'ambition d'atteindre les standards internationaux. Il s'agit d'un partenariat public-privé signé le 8 juillet 2020 entre l'Etat togolais et la société Arise IIP PCC, spécialisée dans le développement de parcs industriels à haute valeur ajoutée. Cette société est elle-même composée d'au moins deux actionnaires principaux : Africa Finance Corporation (AFC) et OLAM international qui bénéficient de plusieurs années de non-paiements de taxe à l'Etat.

Cette plateforme est située à environ 27 km du Port autonome de Lomé (PAL) en allant vers le nord de Lomé, avec 400 hectares. La première phase vient de se terminer et comprend essentiellement la conception, le financement, et la construction sur 270 hectares. La seconde phase qui démarre actuellement comprend aussi la construction, la conception, le financement des 270 hectares restants et la concession à la société privée, c'est-à-dire la gestion de ladite zone industrielle intégrée avec comme objectif affiché de permettre la transformation locale des matières premières au Togo et d'en assurer l'exportation. L'investissement total estimé est d'environ 130 milliards de francs CFA (soit 200 millions d'euros), mais des dépassements importants sont déjà à prévoir. Il est prévu des espaces pour que des usines puissent s'implanter à des conditions favorables sauf qu'au Togo avec plus spécifiquement une zone industrielle, une zone d'entreposage, une déconcentration du terminal à conteneurs intérieur (pour désengorger le PAL), un parc dédié à la capacité productive dans le textile et l'habillement, une zone commerciale et une résidentielle. Mais l'imprévisibilité dans l'environnement des affaires au Togo et les interventions intempestives de l'Etat et du Gouvernement, sans compter la corruption freinent pour le moment les engouements surtout qu'aucun avantage particulier n'est prévu pour l'implantation d'unités industrielles par le secteur privé local pour leur permettre d'atteindre une vitesse de croisière avant la compétition internationale, surtout dans l'agro-industrie et la transformation des produits locaux. L'activité qui risque aussi de rencontrer des difficultés est le stockage de conteneurs avec une capacité de 12 500 EVP compte tenu du prix de plus en plus élevé des coûts de ces conteneurs et de leurs transports d'Asie, d'Europe ou des Amériques vers le port de Lomé. Ces produits phares pourraient rendre moins attractif les services logistiques facilités par la déconcentration du PAL vers PIA. De même, une plateforme de stockage du coton et d'autres matières premières sont prévues sur une espace d'environ 200 000 m<sup>2</sup> pourrait voir cette transformation retardée, et surtout le coût de l'acheminement vers le PAL ne correspondant plus attendu, car la logistique, avec ou sans corruption, est devenue non compétitive.

<sup>8</sup> Ahatefou, T. (2021). « Appel des femmes Pyramide : « du 12 au 18 juillet 2021 », nous appelons toutes et tous à se vêtir de noir pour la semaine Togo noir contre la vie chère et la pauvreté ! ». In [www.togo-actualites.com](http://www.togo-actualites.com). Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://togo-actualites.com/appele-des-femmes-pyramide-du-12-au-18-juillet-2021-nous-appelons-toutes-et-tous-a-se-velir-de-noir-pour-la-semaine-togo-noir-contre-la-vie-cher-e-et-la-pauvrete/> ;

<sup>9</sup> « Togo : Silence du Gouvernement, les « Femmes Pyramide » remettent ça ! ». In [www.telegramme228.com](http://www.telegramme228.com). Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://www.telegramme228.com/> ; Face à la non-réponse du Gouvernement de Faure Gnassingbé et le mépris institutionnalisé, les femmes ont choisi de faire connaître 7 des principales revendications socio-économiques, qui sont restées pour le moment aussi sans réponses du Gouvernement de Faure Gnassingbé. Il s'agit principalement de :

- 4.1 la suppression de toutes les augmentations sur les prix d'essence, du péage et de l'électricité ;
- 4.2 la prise de mesures urgentes contre la faim et pour la baisse immédiate des prix des denrées de première nécessité,
- 4.3 la dépression fiscale dans les marchés et sur les produits de première nécessité ;
- 4.4 les mesures d'urgence pour accompagner les femmes et les couches les plus vulnérables notamment les personnes âgées les enfants ;
- 4.5 les mesures urgentes de prises en charge gratuite des premiers soins de tous les malades ;
- 4.6 l'augmentation du salaire minimal garanti (smig) à 50 000 Fcfa et la création d'emploi pour les jeunes ;
- 4.7 la cessation immédiate du harcèlement et de la répression des forces de l'ordre dans le pays et la libération sans condition des prisonniers politiques qui sont au demeurant nos enfants et nos maris.

<sup>10</sup> Shalal, A. & Zieminski, N. (2021). "U.S. shipping COVID-19 vaccine doses to Togo, Angola – official". In [reuters.com](http://reuters.com). 20 August 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://www.reuters.com/business/healthcare-pharmaceuticals/us-shipping-covid-19-vaccine-doses-togo-angola-official-2021-08-20/>

<sup>11</sup> OurWorldInData (2021). "Coronavirus (COVID-19) Vaccinations". In [ourworldindata.org](http://ourworldindata.org). 26 September 2021. Accessed 26 September 2021. See <https://ourworldindata.org/covid-vaccinations>

<sup>12</sup> Coronavirus (covid-19) Statistics World and Togo (2021). Accessed 26 September 2021. Source: Data from: CDC · WHO · ECDC · Wikipedia · The New York Times. See BING search engine.

<https://www.bing.com/search?q=Coronavirus+statistics&FORM=covwpt&tf=U2VydmljZT1HZW5lcmljQW5zd2VycyBTY2VuYXJpbz1Db3JvbmFWaXJ1c01MIFBvc2l0aW9uPVRPUCBSYW5raW5nRGF0YT1UcnVlIEZvcmluUjUxY2U9VHJ1ZSBQYWlycz1pbmRlbnQ6Q2hY2tDb3JvbmFWTdGF0cztjb3VudHJ529kZTlUR087YWJvdmVudXZkdzOnRydWU7IHw%3d&hs=YF%2fqzM61l3iKbv1U16jmeIX6%2bQ3YmSPpQW6x2vQD79M%3d>

<sup>13</sup> Tomegah-Dogbé, V. (2021). "COVID-19. Faisons preuve de jugement et de beaucoup d'humilité et non de peur ». In *Liberté*. Numéro 3472 du 22 septembre 2021. Accédé le 23 septembre 2021.

<sup>14</sup> Akpa, G. (2021). « Togo. Affaire de vaccins périmés : le soutien de Mme Isabelle Améganvi à Victoire Tomégah Dogbé ». In [icilome.com](http://icilome.com). 24 septembre 2021. Accédé le 25 septembre 2021. Voir <https://icilome.com/2021/09/togo-affaire-de-vaccins-perimes-le-soutien-de-mme-isabelle-ameganvi-a-victoire-tomegah-dogbe/>



- <sup>15</sup> Deszpot, T. (2021). « Pfizer a-t-il modifié son vaccin pour pouvoir le conserver dans un simple frigo ? ». In [www.lci.fr](http://www.lci.fr). 21 mai 2021. Accédé le 26 septembre 2021. Voir <https://www.lci.fr/sante/pfizer-a-t-il-modifie-son-vaccin-pour-pouvoir-le-conserver-dans-un-simple-frigo-2186669.html>. Le laboratoire Pfizer préconisait l'usage de super congélateurs, Une exigence abaissée une première fois en mars (à des températures comprises entre -25 et -15 degrés), puis réduite pour un stockage désormais possible dans un simple frigo sans qu'aucune modification n'ait toutefois été apportée. « L'Agence européenne du médicament (EMA) a indiqué ces derniers jours que le vaccin développé par Pfizer pourra désormais se conserver plus longtemps dans un réfrigérateur. Cette modification prolonge la période de stockage autorisée d'un flacon décongelé non ouvert à une température de 2 à 8 °C de cinq jours à un mois (31 jours) ».
- <sup>16</sup> NK (2021). « Jean-Pierre Fabre sur la gestion de la pandémie au Togo ». In [icilome.com](http://icilome.com). 24 septembre 2021. Accédé le 25 septembre 2021. Voir <https://icilome.com/2021/09/jean-pierre-fabre-sur-la-gestion-de-la-pandemie-au-togo/>
- <sup>17</sup> Assogba, D. (2021). « Togo : les évêques rejettent l'obligation vaccinale et contestent ». In [togobreakingnews.info](http://togobreakingnews.info). 25 septembre 2021. Accédé le 26 septembre 2021. Voir <https://togobreakingnews.info/togo-les-veques-rejettent-lobligation-vaccinale-et-contestent/>
- <sup>18</sup> Yamgnane, K. (2021). « Le Togo, un pays vraiment pas comme les autres ». In [icilome.com](http://icilome.com). 21 septembre 2021. Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://icilome.com/2021/09/togo-koffi-yamgnane-faire-peur-aux-togolais-premier-ministre-victoire-tomegah-dogbe/>
- <sup>19</sup> WHO (2019). *Guidelines for Safe Disposal of Unwanted Pharmaceuticals in and after Emergencies*. In WHO. Accessed 25 September 2021. See [https://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/medicalwaste/unwantpharm.pdf](https://www.who.int/water_sanitation_health/medicalwaste/unwantpharm.pdf)
- <sup>20</sup> WHO (2021). "Togo vaccinates over 90% of health workers against COVID-19". In [www.afro.who.int](http://www.afro.who.int). 19 August 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://www.afro.who.int/news/togo-vaccinates-over-90-health-workers-against-covid-19>.
- <sup>21</sup> Lyman, D. (2021). « Croatian President: 'CNN, Media Spread Panic, Life Has Risks – We Are Vaccinated Enough! People Get Sick from a Thousand Other More Serious Things' ». In [newsrescue.com](http://newsrescue.com). 22<sup>nd</sup> September 2021/ Accessed on 23<sup>rd</sup> September 2021. See <https://newsrescue.com/croatian-president-cnn-media-spread-panic-life-has-risks-we-are-vaccinated-enough-people-get-sick-from-a-thousand-other-more-serious-things/>
- <sup>22</sup> Republic of Togo (2021). « De l'argent pour acheter des vaccins ». In [www.republicoftogo.com](http://www.republicoftogo.com). 15 juin 2021. Accédé le 24 septembre 2021. Voir <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Sante/De-l-argent-pour-acheter-des-vaccins>
- <sup>23</sup> Le variant du Covid intitulé « C.1.2 » a été détecté en Afrique du Sud et inquiète les scientifiques car il serait en capacité de muter deux fois plus vite que les autres variants, serait plus contagieux et de fait plus résistant aux vaccins en circulation, notamment l'AstraZeneca.
- <sup>24</sup> Biden, J. (2021). Discours de Joe Biden lors de la 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. New-York, Etats-Unis. Voir Agarwal, A. (2021). "Full transcript: Biden addresses 76th UN General Assembly. The president encouraged countries to act together to fight COVID-19". In [abcnews.go.com](http://abcnews.go.com). 21<sup>st</sup> September 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://abcnews.go.com/Politics/full-transcript-biden-addresses-76th-general-assembly/story?id=80146170>
- <sup>25</sup> Cardozo, T. & Veazey, R. (2020). "Informed consent disclosure to vaccine trial subjects of risk of COVID-19 vaccines worsening clinical disease". In *The International Journal of Clinical Practice*. Volume 75, Issue 3. 28 October 2020 <https://doi.org/10.1111/ijcp.13795>. Accessed 25 September 2021. See <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/ijcp.13795>
- <sup>26</sup> De Brienne, A. (2021). « Le vaccin Pfizer détruit les cellules T, affaiblit le système immunitaire ». 22 août 2021. Accédé le 23 septembre 2021. Voir <https://arnauddebrienne.wordpress.com/2021/08/22/le-vaccin-pfizer-detruit-les-cellules-t-affaiblit-le-systeme-immunitaire/>
- <sup>27</sup> Cohen, E. (2021). "Government vaccine advisers say they don't foresee AstraZeneca vaccine being used in the U.S.". In [www.ctvnews.ca](http://www.ctvnews.ca). 9 April 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://www.ctvnews.ca/health/coronavirus/government-vaccine-advisers-say-they-dont-foresee-astrazeneca-vaccine-being-used-in-the-u-s-1.5381038>
- <sup>28</sup> Miller, A. (2021). "Why Canada is suspending use of AstraZeneca vaccine in people under 55". In [cbc.ca](http://cbc.ca). 29 March 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://www.cbc.ca/news/health/canada-suspends-astrazeneca-vaccine-covid-19-1.5968657#:~:text=2338-Canada%27s%20vaccine%20advisory%20committee%20is%20recommending%20immediately%20suspending%20the%20use,be%20connected%20to%20the%20shot>
- <sup>29</sup> Jordans, F. (2021). "Major European nations suspend use of AstraZeneca vaccine". In [apnews.com](http://apnews.com). 15 March 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://apnews.com/article/germany-suspends-astrazeneca-vaccine-blood-clotting-0ab2c4fe13370c96c873e896387eb92f>
- <sup>30</sup> Agbenou, M. (2021). "Togo received new doses of AstraZeneca donated by Germany". In [icilome.com](http://icilome.com). 17 September 2021. Accessed 24 September 2021. See <https://icilome.com/2021/09/togo-received-news-doses-of-astrazeneca-donated-by-germany/>